

**C’est la mobilisation qui a permis d’obtenir**

**des mesures salariales pour tous les agents hospitaliers !**

Quelques jours avant la fin de la négociation, les seules propositions du gouvernement se limitaient à octroyer 82 € pour les soignants (infirmières et aides-soignantes, ASHQ) et 30 € pour toutes les autres catégories de personnels (administrative, ouvrière, médicotechnique, médico-sociale…) !

Contre ces misérables propositions, le 16 juin nous étions plus de 1 000 devant l’ARS à Clermont-Ferrand pour réaffirmer nos revendications. C’est cette mobilisation des collègues avec leurs syndicats à Clermont-Ferrand comme dans toute la France, qui fait suite à des mois de grèves et manifestations, qui a contraint le ministre à revenir sur cette proposition et à accepter une **augmentation de 183 euros net /mois à plus d’un million d’hospitaliers.**

**La pression a été mise sur le gouvernement qui a dû reculer et débloquer les salaires pour tous,**

**ce n’était pas du tout ses intentions.**

***Les mesures salariales obtenues***

* *+183 € net/mois pour TOUS ! (+ 49 points d’indice pour tous) Quel que soit le grade, contractuels et titulaires. Cette mesure socle aura aussi le mérite d’augmenter la masse salariale et ainsi par voie de conséquence d’augmenter les cotisations de notre salaire différé à l’ANFH, au CGOS, mais aussi à la CNRACL, préservant ainsi notre régime de retraite. Concernant les effets sur la pension retraite le gain de 183 € à terme avec un taux plein aboutira à l’augmentation de 137 € de pension règlementaire. La prime de service sera elle aussi impactée à la hausse avec ce mécanisme.*
* *Passage en catégorie A « type » de tous les infirmiers en soins généraux, Infirmiers spécialisés, Personnel médicotechnique, de rééducation et cadre de santé avec un déroulement de carrière plus rapide.*
* *Passage en catégorie B des aides-soignants et auxiliaires de puériculture*
* *Doublement des passages au grade supérieur pour les soignants, médicotechniques et de rééducation pour 2020 et 2021.*
* *Revalorisation des filières soignantes, de rééducation, et médicotechnique de catégorie B et A mis en voie d’extinction,*
* *Début de la réingénierie du diplôme des PPH, techniciens de labo et diététiciens pour intégration sur les grilles A « type »*
* *Début de réingénierie des ambulanciers et des ARM*

Ces principales mesures d’augmentation de salaire (183€ net, revalorisations de grilles, revalorisation des primes de nuit, de dimanche…) ne pouvaient être mises en œuvre que sur la base d’un accord majoritaire faute de quoi le gouvernement déciderait unilatéralement de n’appliquer que des mesures minimalistes avec une enveloppe financière réduite (retour à 82€ pour les uns et 30€ pour les autres).

Dans cette perspective, FO fait le choix de signer uniquement le volet « rémunérations /carrières » ce qui ne vaut pas validation des autres aspects du Ségur. Si le volet « rémunération / carrières acte des avancées significatives du fait de la mobilisation, la totalité des revendications des personnels hospitaliers n’a pas été pris en compte, et bien évidemment, FO revendique pour l’augmentation de la valeur du point d'indice, seule mesure qui reste la plus à même de fidéliser les personnels à l’hôpital public.

**Le syndicat FO du CHU s’est prononcé POUR les augmentations de salaire**

**et les revalorisations des grilles et POUR combattre les autres mesures.**

**C’est la poursuite de la mobilisation qui fera céder le gouvernement sur toutes les autres revendications !**

FO continue à combattre la loi de transformation de la Fonction Publique et son application, comme la possibilité de déroger aux règles nationales par des accords locaux (sur le temps de travail, les quotas d’heures supplémentaires, l’organisation du travail). FO est contre les accords locaux qui remettent en cause le statut et la réglementation nationale.

Concernant les effectifs, FO continue à exiger la suppression de l’ONDAM (objectifs nationaux de dépenses de l’assurance maladie) qui restreint budgétairement les hôpitaux et empêche les recrutements, et nous allons poursuivre nos combats auprès des agents pour gagner des embauches à hauteur des besoins de chaque service.

Concernant les lits, nous continuons à exiger l’abrogation de la loi santé qui impose le virage ambulatoire et la fermeture de lits comme nous exigeons l’abandon de la T2A..

Nous exigeons l’abandon pur et simple du projet de réforme des retraites et le maintien de la CNRACL.

Le syndicat FO du CHU sera extrêmement vigilant quant à la mise en œuvre rapide des augmentations de salaire et des revalorisations de grilles, n’ayant qu’une confiance très réservée à l’égard de ce gouvernement qui nous a déjà tant menti.

Dans le même temps, FO reste farouchement opposé à toutes les mesures qui découlent des lois de transformation de la Fonction Publique et ma santé 2022, ainsi qu’au projet de réforme des retraites. FO les combattra chaque fois qu’elles se présenteront, comme nous l’avons toujours fait.

*Pour tout contact : 06 74 48 76 74*